GAZETTE DE VARSOVIE

MERCREDI. 20 FEVRIER 1793.

VARSOVIE, *le 20 Fevrier.*

Du 14. Conformement à l'injonction de la Sme. Confédération générale, MM. André Raphalowicz, André Plath, & Ignace Malczewski, sont partis pour Grodno, en qualité de délégués de la ville de Varsovie.

Le même jour M. de Syvers a obtenu une audience publique, dans laquelle il a présenté à S. M. ses lettres de créance, en qualité d'ambassadeur de S. M. l'Impératrice de toutes les Russies, auprès de la Sme. République de Pologne.— A la suite de cette audience, il a rendu visite à S. A. le Pce. Primat, & a diné chez S. E. M. le grand Maréchal de la Couronne.

FRANCE.

Suite des évènemens de Paris jusqu'au 2 Février.

Nous avons déja annoncé que M. Kersaint, un des hommes les plus éclairés de la Convention, & peut-être de toute la France, avoit donné sa démission le 18 Janvier. Voici la lettre qu'il écrivit à cette occasion, au président de la Convention Nationale.

Armand-gui-Kersaint au Président de la Convention.

„ Citoyen Président. Ma santé depuis long-tems affoiblie, me rend impossible l'habitude de la vie d'une Assemblée aussi orageuse que la Convention. Mais ce qui m'est plus impossible encore, c'est de supporter la honte de m'asseoir dans cette enceinte, avec des hommes de sang; lors que leur avis précéde de la terreur, l'emporte sur celui des gens de bien; lors que Marat l'emporte sur Pétion. Si l'amour de mon pays m'a fait endurer le malheur d'être le collégue des panégyristes & des promoteurs des assassinats du 2 Septembre, je veux au moins défendre ma mémoire, du reproche d'avoir été leur complice: Et je n'ai pour cela qu'un moment, celui ci; demain il ne feroit plus tems. Je rentre dans le sein du Peuple; je me dépouille de l'inviolabilité, dont il m'avoit revêtu. Prêt à lui rendre compte de toutes mes actions, sans crainte & sans reproche, je donne ma démission de Député à la Convention Nationale. (*Signé*) *Kersaint.*

Lettre des Commissaires de la Convention Nationale dans les départemens de la Meurthe, de la Moselle & du Bas-Rhin, datée de Strasbourg, le 20 Janv: 1793.

„ Vous remarquerez dans le procès-verbal ci-joint, que nous avons fait mettre à Nancy, en état d'arrestation, Michau & Prieur administrateurs de l'hôpital, & que les scellés ont été mis sur leurs papiers. "

„ Nous croyons aussi devoir vous prévenir, qu'une armée ennemie de 3180 hommes d'infanterie, & 350 hommes de cavalerie, avec seize pieces de canons, cinq chariots de poudre, & 140 canonniers, est déja vis-à-vis Strasbourg, & que dans ce moment Custine demande seize pieces de canon, pendant qu'il n'ignore pas que depuis Franckendall jusqu'à Huningue, il n'y a que 17 pieces de canon de campagne. Cette situation fait naitre de furieuses réflexions. Il en résulte, que le salut de la République est entre les mains de Custine, & que l'inquiétude des bons citoyens est telle, sur-tout à Landau, où il n'y a que quatre pieces de canon, que nous ne vous cacherons pas que les mauvais citoyens, qui sont en grand nombre dans cette ville, s'attendent à un résultat conforme à leurs vœux. "

Lettre de la nourrice de la fille de Louis XVI. à la Commune de Paris.

„ La citoyenne Laurent, nourrice de Madame Première, vous demande une grace qui tient au bonheur de sa vie. Cette grace est si juste & si intéressante, que des Républicains bons, vertueux & humains ne s'y refuseront pas. Je vous demande, citoyens, qu'il me soit permis de voir ma fille, Madame, qui est retenue au Temple; je m'offre de rester avec elle jusqu'à ce qu'il en soit autrement ordonné. La bonté de votre cœur plaidera ma cause. Pénétrée de reconnoissance pour votre justice, j'attends avec respect & la plus tendre impatience, votre décision, citoyens républicains. "

Signé *Rousseau, femme Laurent.*

(Le conseil a passé à l'ordre du jour, motivé sur ce que cette citoyenne ne lui est pas connue. Sans doute ces Mrs. n'ont pas voulu mériter les épithétes de *bons*, de *vertueux* & *d'humains*, que leur prodigue cette intéressante Nourrice.)

Le 22. Le Général Dumourier a rendu compte par écrit à la Convention Nationale, de ses opérations en finance, dans la Belgique. Il a imposé sur les différentes communautés religieuses, & sur les Abbayes de ce pays délivré par nos armes, des contributions qui présentent une somme d'environ 40 millions de florins, c'est à-dire plus de soixante millions d'argent de France. Cette somme suffira à l'entretien pendant dix mois, d'une armée de 180,000 hommes, sans qu'il soit besoin de tirer un écu du trésor de la République. Le Général n'a donné sur ces contributions, qu'une délégation de près de 4 millions de florins, qui ont servi aux approvisionnemens & au service de divers fournisseurs, & notamment de la compagnie d'Espagnac & Masson. Pour assurer cette ressource à nos armées, Dumourier demande que les assignations sur ces contributions, envoyées par les Généraux à la tréforerie, soient converties par elle en assignats, & qu'elle en poursuive le recouvrement. Ainsi l'agiotage ne calculera plus sur nos besoins en numéraire, & la disproportion des changes, qui peut bien être un des moyens de nos ennemis, ne leur offrira plus aucun avantage réel.

Le Général ajoute que si cette mesure présente à la Convention d'heureuses espérances & une sage combinaison de nos ressources, il proposera d'en faire l'application dans les autres pays occupés par nos armées, & lui soumettra très-prochainement ses vues à cet égard. Cambon a observé sur cette lettre, que l'intérêt national vouloit que toutes les opérations de finances eussent un centre commun, & que la proposition de Dumourier sembloit tendre à cette unité; il a demandé, & l'Assemblée a décrété le renvoi de cette lettre au comité des finances, pour en faire au plutôt son rapport.

Au nom du comité de défense générale, Dubois-Crancé a fait un rapport sur les forces que la république doit mettre sur pied à la campagne prochaine, dans les divers points frontières. Dans le Nord, le rapport ur a montré la Prusse, l'Autriche & l'Empire, dirigeant contre nous 180,000 hommes; dans le midi, le Roi de Turin, 40,000 l'Espagne 40,000. A ces forces, se joignent les tentatives que nos divers ennemis pourront diriger par mer, sur nos côtes. Pour braver, & pour attaquer même avec succès ces forces réunies, le comité a trouvé tous les moyens nécessaires, dans le complément des différens Corps actuellement existans. Ce complément nous donnera 502,800 hommes.

Ces forces seroient divisées en huit armées; savoir: trois au Nord, de 60,000 hommes chacune, ce qui depuis Dunkerque jusqu'au pays de Gex, éleveroit le nombre de nos défenseurs, soit sous la tente, soit dans les places, à 350,000 hommes; 3 au midi, dont une aux Alpes, divisée en deux, placées dans la Savoie & le Comté de Nice, formant 40,000 hommes; une autre de même nombre, aux Pyrénées, & composée de trois Corps, placés à Perpignan, à Toulouse & à Bayonne; une armée de réserve à Chalons, de 25,000 hommes; un Corps d'attaque ou d'observation de 40,000 hommes sur la Manche; le reste seroit réparti sur les côtes maritimes.

Le projet de décret lié à ce rapport, est devenu le texte d'une légére discussion. Plusieurs membres ont demandé, que l'Assemblée l'adoptât à l'instant. Camus, Barbaroux & quelques autres, ont représenté qu'il y auroit de grands inconvéniens, à décréter le placement des différentes armées, qui appartient nécessairement au système général de notre campagne prochaine. Ils ont demandé l'impression & l'ajournement de la discussion du travail du comité de défense générale.

Lecointre Puyravaux a ouvert un troisième avis, qui a prévalu; il a été décrété en ces termes.

„ La Convention Nationale, ouï le rapport de son comité de défense générale, décrète que les forces des différentes armées de la République, seront élevées à cinq cents deux mille hommes, dont 55 mille de cavalerie, & 20 mille d'artillerie; charge son comité de guerre de lui présenter sans délai, le mode de compléter les divers Corps actuellement existans, & ses comités de finances de lui soumettre le plan des dépenses nécessaires pour ces différentes armées. " — (Le complet de la marine n'est point encore déterminé, mais on présume qu'il sera de plus de 150,000 hommes. Au reste il est sûr que la France a prévenu le ministère Anglois, par une déclaration de guerre, en date du 1 Février.)

On dit que la Convention Nationale, dès les premières hostilités, fera une proclamation pour inviter les marins étrangers, à venir dans les ports de France; qu'elle leur accordera les droits de citoyens François, & qu'ils n'auront pas à craindre d'être traités comme déserteurs, dans le cas qu'ils soient pris en course.

Dimanche 27, sur les huit heures du soir, une garde nombreuse a environné le palais de l'Egalité, ci-devant Palais-Royal. Cette réunion avoit un triple objet: 1. de s'assurer si Pâris, l'assassin de Pelletier, n'étoit pas réfugié dans plusieurs maisons indiquées; 2. d'arrêter un grand nombre d'émigrés; 3. d'éloigner des malveillans, & sur-tout des joueurs. Le plus grand ordre a, dit-on, régné dans cette visite. Si un instant les citoyens ont été obligés de rester dans le jardin de l'Egalité, bientôt on a donné une libre sortie à ceux qui présentoient leur carte de citoyen. A l'égard de ceux qui n'en étoient pas munis, ils se sont rassemblés par section, & ont été conduits dans leur comité respectif. (On porte à 400. le nombre des personnes arrêtées.)

On croyoit qu'en donnant sa démission, le ministre Roland parviendroit enfin à calmer la haine des agitateurs, acharnés contre lui parce qu'il vouloit le bien, & qu'en dépit des intrigues, il réussissoit par fois à l'opérer. Mais non, cette démarche à laquelle il ne s'est porté, que par une suite de l'impossibilité où l'avoit mis le parti dominant, de servir utilement la chose publique, cette démarche, on lui en fait encore un crime; on l'ajoute aux nombreuses inculpations dont on le charge sans cesse; on prétend qu'il ne quitte le ministère, que parce que *l'œil sévère de ses argus, l'empêche de suivre plus long tems, son systême de déprédation & de tyrannie*, on va même jusqu'à insinuer aux *colonnes du parti*, à la populace des faux-bourgs, *qu'il veut aller rejoindre ses fauteurs, hors des frontières, & par là échapper à la responsabilité*. Roland a répondu au premier point de cette nouvelle inculpation, par une affiche dans laquelle il proteste; *qu'ayant fait tout le bien que les circonstances lui permettoient d'opérer, il attend sans crainte le jugement de la Nation, & que tel qu'il puisse être, il ne quittera jamais le poste qu'il doit remplir comme citoyen*. Quant au second point, il le combat par une lettre adressée à la Convention, & qu'il a rendu publique. Il y dit très expressement, qu'il n'a jamais entendu se soustraire à la responsabilité, pour les diverses opérations auxquelles il a réellement participé; que ses comptes sont prêts; & qu'il espère que l'œil même de la haine la plus acharnée, n'y pourra trouver la plus légère malversation, qui soit effectivement son ouvrage. Mais en même tems, il déclare, qu'il ne signera point le compte général qui doit être présenté par le conseil exécutif, le 1 février; 1. parce qu'il s'étendra au delà du terme de sa gestion; 2 parce qu'il doit renfermer des délibérations & des vues, auxquelles il n'a point eu part, sur lesquelles même il n'a jamais été éclairé, & qu'il eut désaprouvées, si l'on eut pris son conseil.

Cependant malgré toute sa fermeté, & la sagesse avérée de sa gestion, il est à craindre qu'il ne paye cher, la gloire & la satisfaction intérieure d'avoir bien mérité de la patrie. Son sort, comme celui de tous les citoyens, est entre les mains du Comité de sûreté générale, & ce Comité qui vient d'être renouvellé d'après le vœu des Jacobins, ne compte parmi ses membres, que des ennemis jurés de l'ex-ministre; disons plutôt *des ennemis de tous les gens de bien*. Ce sont pour la plupart les principaux auteurs des horribles journées du 2. & 3 Septembre; ce sont les Chabot, les Legendre, les Bazire, les Rovere, les Lamarque, les Talien, les Ruamps, les Duhem, les Bernard de Saintes, les Montant, les Debry, les Jngrand, les Isnard. Ces juges de sang ont pour conseils, Danton, Thuriot, Marat, Robespierre; & pour appuis, le féroce Santerre, & ses quatre vingt seize mille gardes Nationaux. L'ame de ce tribunal qui feroit bisarre, s'il n'étoit point aussi redoutable, on n'a pas besoin de le dire, c'est le *citoyen Egalité*, dont les vues ambitieuses, cachées jusqu'à cet instant sous le manteau de la dissimulation, commencent à se développer, & prennent chaque jour un caractère plus fortement prononcé. Aussi sa proclamation du 16 Janvier, dans laquelle il joue si bien le civisme & le désintéressement, n'en a-t-elle imposé à qui que ce soit.

Ce nouveau Comité, ou plutôt les Jacobins, avoit ourdi une trame, qui heureusement n'a pas eu le succès qu'il s'en étoit promis. Il ne s'agissoit de rien moins que d'écarter Dumourier, comme on alloit éloigner Roland; d'élever au commandement en chef, Valence, officier brave, mais sans expérience, & entièrement dévoué à la maison d'Orléans; & de donner le commandement en second, au jeune Egalité. A la faveur de cette nouvelle organisation, on se feroit assuré de l'armée sur les frontières, comme on s'est asservi la Capitale par Santerre & ses satellites; la Convention, par les tribunes; tous les Corps administratifs, par la commune & son directoire; presque tous les Départemens, enfin, par les Jacobins & leurs affiliations. Heureusement Dumourier qui ne craint pas plus les poignards des Jacobins, que le feu de l'ennemi, s'est ri de leurs efforts, & ce vaste projet s'est évanoui comme un beau songe.

En attendant qu'on puisse faire mieux, puisqu'on ne peut donner un successeur à Dumourier, on veut au moins en donner un à Roland. Le choix est fait, & *la voix publique* a déjà désigné Collot Dherbois, jadis assez mauvais acteur, encore plus mauvais poëte, mais qui sans doute n'en sera que meilleur ministre. C'est une des créatures de M. Egalité, auquel il doit comme bien d'autres membres, la place qu'il occupe à la Convention. Il est d'ailleurs appuyé par Danton, Marat & Robespierre; enfin la *Société mère* & plusieurs de ses filles ont déclaré, que de tous les compétiteurs, il est celui que désigne plus particulièrement *le vœu National*. Tout cela suppose de grands talens & de grands moyens. Il est donc très probable que l'affaire réussira, non-obstant le décret de la Convention, qui interdit à ses membres, l'entrée au ministere. Au surplus ce ne sera pas le premier qui aura été enfreint.

Les Commissaires préposés à la surveillance du Temple, fatigués d'une garde moins pénible que désagréable pour eux, avoient demandé à être déchargés de cet emploi & de la responsabilité qui y est attachée. La commune avoit d'abord passé à l'ordre du jour, sans faire droit à cette réquisition. Mais bientôt après elle est revenue sur ses pas, & considérant que *la veuve de Louis Capet, condamné à mort pour crime de lèze-Nation, accusée elle-même de semblables forfaits, ne méritoit pas d'avoir pour gardiens, des officiers municipaux*, ce tribunal a fait, dit-on transférer Marie Antoinette à la conciergerie, où elle sera gardée comme les prisonniers ordinaires. Elle doit occuper la chambre où Mde. de Lamothe a été détenue si long tems. Ce fait paroit si peu vraisemblable, que nous n'osons l'assurer. Cependant depuis le décret porté contre Louis XVI. rien ne devroit plus nous étonner, & cette nouvelle atrocité ne feroit qu'un jeu, comparée à l'exécution sanguinaire d'un Roi vertueux & l'ami de son peuple.

Nous avions promis un recit exact & circonstancié de l'apothéose bisarre & imposante de Pelletier, décrétée par la Convention le 22. Mais toutes reflexions faites, nous avons cru qu'il feroit déplacé dans une feuille, où nous devons tacher de n'indiquer que des choses utiles. Il est pénible sans doute pour un Ecrivain public, de présenter à ses lecteurs, des détails aussi surchargés de ridicules, & qui ne doivent l'instant de célébrité dont ils jouissent, qu'à la pompe fastueuse dont on les accompagne, & à l'illusion précaire qui en est la suite. Au reste, nous renvoyons les personnes curieuses de ces sortes d'événemens, au Courier du Bas-Rhin, qui a décrit cette cérémonie insipide & burlesque, avec toute l'étendue qu'on donneroit à peine à un objet de la plus haute importance.

Le citoyen Pelletier frère du défunt, est venu le 24. remercier la Convention, des honneurs qu'elle a accordés à la mémoire de son frère. Il étoit accompagné de sa nièce, de la fille de son malheureux frère. Il la présenta à la Convention: & lui montrant les législateurs & les tribunes. Fille, lui dit-il, voila ton père; puis la prenant entre ses bras. Peuple, ajouta-t-il, reconnois ton enfant.

Le Président, après une réponse énergique & flatteuse, les invita aux honneurs de la séance. Barrère demanda, qu'en attendant que le Comité de législation lui présente un projet sur l'adoption, la Convention décrétât d'avance, qu'elle adopte les enfans de Michel le Pelletier. Cette proposition fut décrétée.

David proposa de décréter en outre, qu'il sera fait au concours, une statue représentant Michel le Pelletier sur son lit de mort, & qu'elle sera placée sur le piédestal de la place des victoires. Décrété sauf rédaction.

Londres, du 30 Janvier.

Lorsque Mr. Chauvelin eut reçu la Note Officielle du Pouvoir Exécutif de France, du 4 Janvier, (*que nous avons donnée dans les deux derniers Nos.*) il écrivit à Mylord Grenville, le Billet suivant.

„*Mylord*, Je viens de recevoir à l'instant même un courier de France, qui m'a apporté une réponse à votre lettre du 31. Il me paroit qu'une conversation avec vous seroit la forme la plus convenable, pour vous communiquer cette réponse. J'ai l'honneur de vous prier, *Mylord*, de me l'accorder le plutôt possible. Comme je n'attacherai aucune importance à la forme de cette conversation particuliére, je ne puis imaginer, sur-tout d'après votre derniére lettre du 9. qu'il vous paroisse difficile d'y consentir. J'ai l'honneur d'être &c.

(*Signé*) *F. Chauvelin.*

Portman-Squarre ce 12. Janvier 1793. l'an 2me. de la République.

Le lendemain Mylord Grenvile fit à M. Chauvelin la réponse que voici.

A Whitehall, ce 13 Janvier 1793. à une heure & demie, P. M.

„ Conformement à ce que je vous ai déjà marqué, Monsieur, j'ai l'honneur de vous informer, que je ferai point de difficulté de recevoir de votre part, une communication non officielle, en réponse à ma lettre du 31 Décembre. Mais je ne puis me dispenser, dans des circonstances aussi critiques, de vous prier de mettre par écrit, ce que vous avez à me communiquer, afin que je puisse avoir la certitude de ne pas me tromper, dans le compte que je devrai rendre de cette communication particulière. Je vous prie donc de passer au Bureau des Affaires Etrangères, aussi-tôt que cela vous conviendra. „

J'ai l'honneur &c. (*Signé*) *Grenville*)

En conséquence de la réponse ci-dessus de Mylord Grenville, Mr. Chauvelin lui remit ce même jour 13 la Note officielle du Pouvoir-Exécutif de France, en date du 4 Janvier. Pendant qu'il attendoit la réponse du Ministère Britannique, un courier de France, qui lui apportoit des dépêches, fut arrêté à son débarquement, en vertu des nouveaux ordres donnés concernant les étrangers: On le conduisit à la Secrétairerie-d'Etat, où il fut d'abord relaché. Cependant cet incident donna lieu à la lettre suivante.

Portman-Square, ce 17 Janvier 1793. l'an 2me. de la République Françoise.

„Mylord, j'ai l'honneur de m'adresser à vous, pour vous prier de m'accorder une entrevue. Je vais vous exposer les motifs, qui me a font demander, & vous jugerez qu'elle n'est guères susceptible d'un delai. Je vous demanderai d'abord, Mylord, une sureté quelconque pour mes communications avec le Gouvernement François. Quel que soit le caractère que vous me reconnoissiez, vous n'avez dumoins jamais douté de l'authenticité des déclarations, que je vous ai transmises au nom de la Nation Françoise. Je vous proposerai donc, Mylord, ou de refuser absolument de m'entendre, ou d'ordonner que l'on respecte mes couriers, & le cachet des lettres que j'envoye & que je reçois. Je vous demanderai ensuite, Mylord, de me faire savoir, si S. M. Britannique veut recevoir mes lettres de Créance, & si Elle est satisfaite des Déclarations renfermées dans la piece, que j'ai eu l'honneur de vous transmettre Dimanche dernier. Non seulement j'ai reçu de nouveaux ordres du Conseil-Exécutif de France, pour insister sur une réponse prompte & définitive; mais il est encore une autre raison, qui rend urgente la décision de S. M. Britannique. J'ai appris aujourd'hui, que la loi sur les étrangers leur fixe un délai de dix jours, à compter du 10 Janvier, pour faire leur déclaration, & que dans le cas où un étranger, se trouvant compris dans cette loi, négligeroit ou refuseroit de faire sa déclaration, les Magistrats de ce pays auroient le droit non seulement de l'en requérir, mais de le faire emprisonner. Je sais, Mylord, & tous ceux qui connoissent le droit des Nations, savent avec moi, que je ne puis être compris dans cette loi. Organe avoué & reconnu d'un Gouvernement, qui exécute les loix auxquelles 25 millions d'hommes se sont soumis, ma Personne est & doit être sacrée; & même sous le rapport diplomatique, Mylord, je ne rentrerai dans la classe commune des étrangers, que lorsque S. M. Britannique auroit définitivement repoussé les lettres de Créance, qu'Elle sait que j'ai reçues pour Elle. Mais fussé-je compris dans cette loi, je dois au Gouvernement d'une Nation libre & puissante que je représente, de vous déclarer, que je serois dans l'impossibité de m'y soumettre, & que toutes les persécutions qu'il plairoit à S. M. Britannique d'ordonner contre moi, retomberoiens sur la Nation Françoise, pour laquelle je me ferois gloire de souffrir. „

„Après cette déclaration franche, Mylord, croyant avoir droit à une égale franchise de votre part, je vous prierai dans la conversation que je vous demande, de me dire, quelle est la conduite que les Ministres de S. M. Britannique se proposent de tenir à mon égard, & à l'égard des personnes qui composent ma maison, en conséquence de la loi contre les étrangers. — J'ai l'honneur d'être &c.

(*Signé*) *F. Chauvelin.*

Le lendemain 18 Janvier, Mylord Grenvile adressa à Mr. Chauvelin, la réponse insérée dans notre dernier No, à la Note du 4. remise le 13 Janvier; & le sur-lendemain 20 Janvier, il répondit à sa lettre du 17. & lui répéta ce qu'il lui avoit déja mandé, que sur-tout depuis la mort funeste de Louis XVI. on ne pouvoit lui reconnoitre aucun caractère public, & qu'il ne pouvoit prétendre à d'autres privilèges, qu'à ceux dont jouissent les étrangers. Le sur-lendemain, il lui signifia au nom du Roi, qu'il eut à quitter sous huit jours, le territoire de la G. Brétagne. (M. Chauvelin étoit parti la veille.)

A la suite de cette correspondance, & d'après les mêmes principes, Milord Auckland Ambassadeur extraordinaire du Roi de la Grande-Bretagne, a remis le 25. à L. H. P. la déclaration suivante.

Hauts & Puissants Seigneurs,

Le soussigné, Ambassadeur extraordinaire & Plénipotentiaire de S. M. Britannique, s'empresse en conséquence des ordres exprès du Roi, de mettre sous les yeux de V. H. P. des copies de toutes les pieces qui ont été échangées depuis le 27 Décembre dernier, jusqu'au 20 de ce mois, entre Lord Grenville, secrétaire d'Etat de S. M. & Mr. Chauvelin. Le Roi, H. & P. S. est dans la ferme persuasion, que les sentimens & les principes, exprimés au nom de la Grande-Brétagne, sont parfaitement conformes à ceux qui animent votre République, & que V. H. P. sont disposées à concourir pleinement aux mesures que la crise actuelle exige, & qui sont une suite nécessaire de ces sentimens & de ces principes. Les circonstances qui nous ont menés à cette crise sont trop récentes, & la conduite du Roi est trop connue, pour que le soussigné soit dans le cas d'entrer dans de longs détails.

Il n'y a pas encore 4 ans, que quelques malheureux se qualifiant du nom de Philosophes, ont eu la présomption de se croire capables, d'établir un nouveau sistême de société civile. Afin de réaliser ce rêve de leur vanité, il leur a fallu bouleverser & détruire toutes les notions reçues de subordination, de mœurs & de religion, qui ont fait jusqu'ici la sûreté, le bonheur & la consolation du genre humain. Leurs projets de destruction n'ont que trop réussi; mais les effets du nouveau sistême qu'ils ont voulu introduire, n'ont servi qu'à démontrer l'ineptie & la scélératesse de ses auteurs. Les événemens qui se sont si rapidement succédés depuis lors, surpassent en atrocité, tout ce qui a jamais souillé les pages de l'histoire. Les propriétés, la liberté, la sureté, la vie même, ont été les jouets de la rage effrénée des passions, de l'esprit de rapine, de la haine, de l'ambition la plus cruelle & la plus dénaturée. Les annales du genre humain ne présentent pas d'époque, où dans un aussi court espace de tems, on ait commis tant de crimes, causé tant de malheurs, fait verser tant de larmes. Enfin dans ce moment même, ces horreurs paroissent être parvenues à leur comble. Pendant tout ce tems, le Roi environné de son peuple, qui jouissoit par la protection divine d'une prospérité sans exemple, n'a pu voir les malheurs d'autrui, qu'avec un sentiment profond de pitié & d'indignation. Mais fidelle à ses principes, S. M. ne s'est jamais permise de s'immiscer dans les affaires intérieures d'une Nation étrangère. Elle ne s'est jamais écartée du sistême de neutralité qu'elle avoit adopté.

Cette conduite que le Roi a vu avec plaisir observée également par V. H. P. dont toute l'Europe a reconnu la bonne foi, & qui auroit du être respectée à tant d'autres titres, n'a pas réussi à mettre S. M. ses peuples, & cette République, à l'abri des trames les plus dangereuses & les plus criminelles. Depuis quelques mois, des projets d'ambition & d'agrandissement, allarmans pour la tranquillité & la sûreté de l'Europe entière, ont été publiquement avoués. On s'est efforcé de répandre dans l'intérieur de l'Angleterre & de ce pays, des maximes subversives de tout ordre social, & on n'a pas même eu honte de donner à ces détestables tentatives, le nom de pouvoir révolutionnaire. Des traités anciens & solemnels, garantis par le Roi, ont été enfreints, & les droits &

les territoires de la République ont été violés. S. M. a donc cru dans sa sagesse, devoir faire des préparatifs proportionnés à la nature des circonstances. Le Roi a consulté son parlement, & les mesures que S. M. avoit trouvé bon de prendre, ont été accueillies par l'assentiment vif & unanime d'un peuple, qui abhorre l'anarchie & l'irréligion, qui aime son Roi, & qui veut sa constitution. Tels sont, H. & P. S. les motifs d'une conduite, dont la sagesse & l'équité ont assez prouvé jusqu'ici au Roi, votre concert & votre coopération.

S. M. dans tout ce qu'elle a fait, a constamment veillé au maintien des droits & de la sureté des Provinces-Unies. La déclaration que le soussigné a eu l'honneur de remettre à V. H. P. le 13 Novembre dernier, & l'arrivée d'une petite escadre, destinée à protéger les parages de la République, pendant que ses propres forces se rassembloient, en fournissent la preuve. V. H. P. ont reconnu ces dispositions du Roi, dans tout ce que S. M. a déjà fait. Elles ne les retrouveront pas moins dans les mesures qui se préparent. En conséquence S. M. se persuade, qu'elle continuera à éprouver de la part de V. H. P. une parfaite conformité de principes & de conduite. Cette conformité peut seule donner aux efforts réunis des deux pays, l'énergie nécessaire pour leur commune défense, opposer une barrière aux maux dont l'Europe est menacée, & mettre à l'abri de toute atteinte, la sureté, la tranquillité & l'indépendance d'un Etat, dont V. H. P. assurent le bonheur, par la sagesse & la fermeté de leur gouvernement. (*Fait à la Haie, le 25 Janvier 1793.*)

(Signé) *Auckland.*

Le même Ambassadeur extraordinaire de la Cour de Londres, a présenté le 28. à L. H. P. le mémoire suivant.

Hauts & puissans Seigneurs. „ Le soussigné Ambassadeur extraordinaire de S. M. Britannique, a l'honneur d'informer V. H. P. par ordre exprès du Roi, que la nouvelle ayant été reçue à Londres le 24. de la mort funeste de S. M. T. Chr: le Roi a fait assembler tout de suite son conseil-privé, & y étant, a donné un ordre en conséquence duquel, lord Grenville Secrétaire-d'Etat de S. M. Britannique, a écrit le même jour au Sr. Chauvelin, pour lui notifier que le caractère dont il avoit été revêtu auprès du Roi, & dont les fonctions avoient été si longtems suspendues, venant d'être entièrement terminé par la mort funeste de feue S. M. T. C. il n'avoit plus aucun caractère public. Que le Roi ne pouvant plus après un pareil événement, permettre son séjour dans la Grande-Bretagne, S. M. avoit jugé à propos d'ordonner, qu'il eût à se retirer du Royaume dans le terme de 8 jours, & qu'il lui remettoit une copie de l'ordre, que S. M. étant en son conseil-privé, avoit donné à cette fin. Qu'il lui envoyoit un passe-port pour lui & sa suite, & ne manqueroit pas de prendre toutes les autres mesures nécessaires, pour qu'il pût retourner en France, avec tous les égards qui sont dûs au caractère de Ministre-Plénipotentiaire de S. M. Très-Chrétienne, qu'il avoit exercé auprès du Roi. "

Fait à la Haie, ce 28 Janvier 1793. (Signé) *Auckland.*

D'Amsterdam le 24 Janvier.

Des lettres particulières mais authentiques font monter à 325. voiles, l'armement combiné contre la France. D'après ce calcul, l'Angleterre doit fournir 150 vaisseaux, l'Espagne 60. les Etats de Venise 30. le Portugal 20. la Russie 40. & Naples 25. Les François n'ont pour opposer à une flote aussi redoutable, que 90 vaisseaux, qui même ne sont pas tous en état de faire voile. Il est vrai, que l'on travaille dans les ports, avec une activité incroyable, tant au radoub des anciens batimens, qu'à la construction de nouveaux. D'ailleurs tous les batimens marchands en état de tenir la mer durant cette campagne, se joindront aux vaisseaux de guerre. La France tache aussi d'attirer dans son parti, tous les corsaires qui fréquentent le plus ordinairement ces parages. (*Venit: a reconnu la Rep: Franc: le 26*)

Les patriotes Holandois rassemblés sur les frontières de cette République, & les émissaires François ont su s'y ménager un tel crédit, que ces jours derniers encore, ils en ont reçu plusieurs tonnes d'argent, qu'il ont envoyé sous convoi, à Paris. On en a reçu pareillement, & à plusieurs reprises d'Angleterre, même depuis la loi qui défend l'exportation.

Du Havre, le 26 Janvier.

Nous apprenons que dans tous les ports d'Angleterre, le gouvernement a donné l'ordre très positif de faire arrêter tous les batimens étrangers de vivres, de munitions navales & de guerre, destinés pour la France. — En conséquence de ces ordres, deux navires Hambourgeois & un Hollandois, chargés de froment & destinés pour Rouen, & plusieurs autres destinés pour divers autres ports de France, ont été arrêtés.

La chevalière d'Eon a donné à Londres un splendide déjeuné, à une société appellée le Club d'armes, & aux amis des sociétaires. On dit qu'elle revient en France, où le ministre de la guerre lui offre le grade de maréchal-de-camp, avec le commandement de cinq mille dragons dans l'armée de Dumourier. Cette héroine a fait assaut avec MM. Butemant & Walecley; & si l'on en croit l'auteur du Morning Chronich, elle y a montré une vigueur & une adresse étonnante.

De Bruxelles, le 30 Janvier.

On a avis que deux sections du pays de Liége ont déjà voté pour la réunion à la France. Quelques autres provinces suivent cet exemple. — A Bruxelles, les représentans provisoires ont établi le supplice de la guillotine, comme la seule peine de mort.

Presque toutes les provinces Belgiques sont d'accord en un point, c'est de lever 50 mille hommes de troupes, & de les mettre à la disposition de la Répub: Françoise.

Hier, au nom du comité des finances, Camus a proposé, & l'Assemblée a décrété, que dans les pays étrangers occupés par les armées de la République, le produit de la vente des biens des émigrés, sera versé dans les caisses des payeurs généraux des armées, qui le feront passer aux commissaires de la trésorerie Nationale.

Les François faisant de fréquentes excursions dans la Province de Luxembourg, où ils enlevoient les caisses des receveurs, & jettoient continuellement l'allarme dans les petites villes & villages, où il n'y avoit point de troupes, le Général Baron de Beaulieu, pour les en empêcher à l'avenir, & tranquilliser les paisibles habitans des campagnes, a fait cantonner dans les endroits les plus exposés, des Corps de troupes légères, composés de hussards & de chasseurs. Depuis que le Général Autrichien a pris ce parti, il y a eu quelques escarmouches légères entre les avant-postes. Les lettres qui nous donnent ces détails, ajoutent que l'armée de Beaulieu vient encore de recevoir un renfort, & que d'un moment à l'autre elle en attend de plus considérables.

Les lettres de la Haie nous apprennent, que l'on travaille avec la plus grande activité dans tous les arsénaux de la République, tant aux effets de campement, qu'aux autres attirails militaires, pour entrer en campagne. L'armée de terre se recrute aussi avec célérité, & l'augmentation de 15 hommes par compagnie, a déjà lieu dans presque tous les régimens. Outre cela, il paroit que l'on va lever encore quelques nouveaux Corps, sous le nom de légions. Déjà il a été présenté plusieurs plans au Stathouder à cet égard.

De Francfort, le 31 Janvier.

S. M. le Roi de Prusse vient de prendre le deuil à l'occasion de la mort de Louis XVI.—Avant-hier, nous avons vu arriver ici 3000 hommes des gardes Prussiennes- Nos députés sont de retour de Paris depuis le 29.

Du 1 Février. Le Prince Louis, fils du Prince Ferdinand de Prusse, vient de se rendre à Wickert, pour prendre le commandement du Corps de troupes qui s'y trouve. — Le régiment du Prince Ferdinand a passé hier sous les murs de cette ville.

De Henri-Chapelle, le 31 Janvier.

Les François commencent à se mettre en mouvement, pour aller renforcer leurs avant-postes près d'Aix-la Chapelle. Hier, nous avons vu passer par ici 3 à 400 de leurs dragons & 6 canons. Aujourd'hui, il est passé pour la même destination, 30 chariots chargés de farine & encore 5 canons, escortés par un gros détachement de gardes nationaux.

D'Aix-la-Chapelle, le 1 Février.

Nous voyons passer presque tous les jours, des troupes, du canon & des munitions destinées pour l'avant-garde de l'armée Françoise en deça du Ruhr. Nous attendons sous peu un Corps d'armée nombreux, qui doit passer par Liége. Le Général Dumourier arrivera ici cette semaine. Deslors les opérations de guerre vont être poussées avec une nouvelle activité. Le Général Miaczinski commande l'avant-garde de concert avec le Général Stengel.

Du Bas-Rhin, le 3 Février.

Des lettres particulières nous annoncent, en ce moment, que les François ont évacué non seulement Wassenberg, Baerle & les autres endroits qu'ils occupoient dans les environs, mais aussi la ville de Ruremonde.—D'autres lettres disent au contraire qu'ils fortifient cette ville, & qu'il marchent en forces sur Cologne, tandis que d'un autre coté ils commencent le siége de Maestrict & de Bergopzoom. On fait d'ailleurs que le ministre de France à la Haye, a l'ordre exprès de déclarer la guerre à la Hollande, si elle ne déclare pas sa neutralité sous 24 heures.